



APPEL REGLEMENTAIRE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.84

PV N° 19 DU SAMEDI 21/12/2019

Appel n°03 (2019-2020)

Composition de la Commission d'Appel en date du lundi 16/12/2019 à 18h30

M. BERTHON Fabrice, JACON René, BERTOLOTTI Bernard, PERRET Jean Marc, BAYLE Thierry
Assistés de Mme JEANPIERRE Claudette, et SERAFINO Sidoni de la Commission des Règlements.
Observateur : Daniel BOCHU

Appel du club de ROANNE FOOT 42 suite à une décision de la Commission des Règlements du District de la Loire concernant le match numéro 21735082 en date du 10/11/2019 entre ROANNAIS FOOT 42/FOREZ DONZY FC LOIRE.

La Commission a pris connaissance de l'appel pour le déclarer recevable sur la forme.

Présent pour le club de ROANNAIS FOOT 42 :

GIRAUD Olivier Président de club

MILLET Florent responsable technique du club

Les représentants de la commission des règlements n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

La Commission d'Appel décide :

Considérant que les explications apportées par le club de ROANNE FOOT 42, sont louables.

Considérant la complexité administrative de la gestion des terrains de football avec la Mairie de ROANNE et de ses alentours pour le club de ROANNE FOOT, de la disparition subite d'un conseiller technique municipal de ROANNE ayant pour gestion les espaces verts et que son remplaçant n'ayant pas encore la formation adéquat pour l'organisation des rencontres de football.

Considérant que le club adverse a bien été informé de l'arrêté municipal, vérification faite par la Commission d'appel auprès de Monsieur COGNET Eric (par appel téléphonique).

La commission d'appel décide d'annuler la décision de la commission des règlements et que le match ROANNE FOOT 42/FOREZ DONZY LOIRE soit reprogrammé à une date ultérieure.

Frais de dossier administratif à l'encontre de ROANNAIS FOOT 42 : 100 euros.